

Remerciements



Le comité femmes du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) voudrait exprimer toute sa reconnaissance envers les femmes qui ont partagé leur vécu et leurs recommandations et qui ont contribué à ce projet. La démarche a été difficile au plan émotif, mais particulièrement significative au plan de la solidarité et de l'action.

La rédaction de ce rapport n'aurait pas été possible sans l'excellent travail des relayeuses locales qui ont organisé des rencontres et rédigé un rapport de consultation locale. De nombreux extraits de leurs comptes rendus sont cités dans le présent rapport synthèse.

Le comité femmes remercie chaleureusement toutes les femmes qui ont participé à la démarche, qui ont organisé des rencontres au plan local, qui ont mis en place un comité femmes et qui ont rencontré d'autres groupes (centres de femmes, réseaux d'entraide, etc). Nous tenons à souligner le travail des femmes qui ont préparé les formations et ont assuré le suivi du projet, entre autres : Manon Blanchette, Maryse Boucher, Jeannelle Bouffard, Huguette Cloutier, Linda Denis, Suzanne Deshaies, Renée Dubeau, Danielle Dubouil, Marie-Ève Duchesne, Lise Fournier, Elisa Fernandez, Nicole Jetté, Linda Landry, Linda Laprise, Joanne Lebrasseur, Anne-Valérie Lemieux Breton, France Parent, Pascale Perron, Fanny Pilon, Nicole Plante, Dominique Villeneuve et Monique Toutant.

Le FCPASQ remercie les Soeurs Auxiliatrices ainsi que Condition féminine Canada pour leur soutien financier au projet de consultation, de même que Ronald Duhaime pour l'animation de la démarche avec le groupe d'hommes.

Table des matières

LES FAITS SAILLANTS	5
INTRODUCTION	7
LA DÉMARCHE	7
LES CONSTATS	8
QUI SOMMES-NOUS, FEMMES ASSISTÉES SOCIALES ?	10
QUE VIVONS-NOUS ?	13
Les situations d'injustice et de pauvreté	13
La survie	13
Le dilemme « manger ou... » demeure entier	13
L'endettement forcé	14
Le mépris	14
Le manque d'accès aux loisirs et à l'éducation	14
La pension alimentaire, ça ne remplit pas le frigidaire	15
Le régime de soutien aux familles	15
La vie maritale sous l'aide sociale : l'enlisement dans une plus grande dépendance	16
L'atteinte à la valeur de l'entraide	16
Une plus grande perte d'estime de soi	17
Un plus grand contrôle social	17
...par le conjoint	17
...par l'État	18
...par les organismes communautaires	18
...par l'entourage	19
...par la peur	19
Les barrières à l'exercice de notre citoyenneté : les problèmes et les causes	19
L'érosion des droits et des libertés individuelles et collectives	19
Le marché du travail et le cercle vicieux de la pauvreté	20
La complexification et la bureaucratisation accrues du système d'aide sociale	21
La discrimination et les préjugés	22
La société patriarcale	23
QUE VOULONS-NOUS ? LES SOLUTIONS QUE NOUS VOULONS METTRE DE L'AVANT	25
LES FEMMES EN ACTION	26
CONTINUONS LA DÉMARCHE	28
ANNEXES	29
BIBLIOGRAPHIE	36

Les faits saillants

Nous sommes devenues des femmes assistées sociales à la suite d'une grossesse, d'une séparation, d'une maladie, de situations de violences familiales, conjugales, d'une perte d'emploi, d'un travail précaire... comme orpheline, comme itinérante...

Nous provenons de toutes les classes sociales. Nous sommes aussi des femmes immigrantes, autochtones.

Nous nous sentons opprimées, écrasées, humiliées, dominées, diminuées, contrôlées, dégradées, déshumanisées... et notre dignité est bafouée. Nous sommes victimes de mépris, d'injustice, d'isolement et de l'indifférence d'un système violent au plan économique, physique et psychologique.

Les femmes assistées sociales s'appauvrissent et vivent une détérioration de leurs conditions de vie, notamment au niveau du logement, de l'accessibilité aux médicaments et du transport. Le dilemme « manger ou acheter ses médicaments » demeure entier. Les femmes sont unanimes à décrier l'insuffisance criante des prestations d'aide sociale et les conséquences graves de cette insuffisance sur leur santé.

Le système d'assistance-emploi renforce, pour plusieurs femmes, la dépendance au conjoint. Combien de femmes hésitent à quitter leur mari violent de peur de mettre leurs enfants dans la misère ou par crainte d'avoir à porter le poids des préjugés ?

Des réformes comme celles de la politique familiale et le régime public d'assurance médicaments se sont soldées par une détérioration du niveau de vie des femmes. La coupure de la pension alimentaire pour enfants vient s'ajouter à la baisse des revenus subie par les femmes.

Le système d'assistance-emploi est construit d'abord et avant tout pour contrôler et culpabiliser les personnes. Les femmes vivent aussi la non-reconnaissance de leur travail à la maison par la société. Elles développent un sentiment de honte, une perte d'estime de soi. Souvent elles s'isolent et parfois développent même un problème de santé mentale.

« Tant et aussi longtemps que les femmes se retrouvent dans la survie, elles trouveront que c'est humainement inacceptable et que cela constitue un mépris des droits humains. »

Le marché du travail est toujours incapable de fournir des emplois décents à toutes et à tous, des emplois respectueux des limites et des capacités des personnes. Les femmes se retrouvent encore majoritairement dans des emplois précaires et sous-payés.

« Contrairement aux hommes, la perte du conjoint constitue pour les femmes une cause importante de la venue à l'aide sociale même si, pour les deux, la perte d'un emploi demeure le motif principal.¹ »

Les femmes assistées sociales sont victimes de préjugés généralisés et véhiculés dans les familles, dans les divers réseaux : amis et amies, professionnels et professionnelles, politiciens et politiciennes, ainsi que dans les médias.

¹ Lepage, Martel, 1997, p. 21

Dans la loi sur l'aide sociale, le concept de vie maritale² met à nu un système patriarcal qui ne reconnaît pas aux femmes le droit à leur pleine autonomie financière. C'est le mythe de l'homme pourvoyeur selon lequel les femmes assistées sociales sont considérées comme financièrement dépendantes de leur conjoint de fait. De plus, ce sont les femmes qui sont les premières soupçonnées et poursuivies pour vie maritale. Dans plusieurs de ces situations, les femmes sont privées de vie amoureuse.

Les coupures pour partage du logement³ et à cause du calcul de la contribution parentale sont des atteintes aux valeurs d'entraide. Elles ont comme conséquence de rendre l'aide sociale inadmissible pour de nombreuses personnes ou de réduire le montant de la prestation.

Les femmes ressentent une atteinte à des valeurs fondamentales telles l'entraide, l'importance de l'unité familiale, le droit d'aider leurs propres enfants. C'est aussi leur compétence de mère qui est remise en cause par l'exclusion et la dévalorisation qui donnent souvent lieu à un profond sentiment de culpabilité.

« De plus, quand une femme sur l'aide sociale a des enfants, sa façon de prendre soin de ses enfants est sous surveillance, et ceci apparaît comme un outil de chantage puissant à l'égard des mères qui reçoivent de l'aide sociale.

De plus, que ce soit à l'intérieur du système d'aide sociale ou du système judiciaire, dans les services sociaux, dans le domaine du logement ou sur le marché du travail, le racisme et les préjugés constituent un obstacle additionnel.⁴ »

Ce document constitue le rapport synthèse d'une recherche action. Il compte huit parties :

- » L'introduction
- » La démarche
- » Les constats
- » Qui sommes-nous, femmes assistées sociales ?
- » Que vivons-nous ? Les situations d'injustices et de pauvreté
- » Que vivons-nous ? Les barrières à l'exercice de notre citoyenneté
- » Que voulons-nous ? Les solutions que nous voulons mettre de l'avant
- » Les femmes en action

² Le concept de vie maritale

renommée. S'il n'y a pas cohabitation officielle, les deux autres critères prennent beaucoup d'importance et peuvent être prétexte à diverses formes de harcèlement. Ainsi la dénonciation, même anonyme, est encouragée, et cela crée des situations de stress difficilement descriptibles.

³ Abolie en janvier 2003, la réduction appliquée pour le partage du logement a été rétablie, le 1^{er} janvier 2005, sous le vocable de « solidarité familiale ».

⁴ Association nationale de la femme et du droit : Le droit à l'aide sociale... les femmes s'y intéressent, p. 7

⁵ Idem p.7

Introduction

À l'automne 2004, la Fédération des Femmes du Québec est en plein préparatif de la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence. L'accueil de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité doit avoir lieu le 7 mai 2005 à Québec.

Le gouvernement Charest est au pouvoir depuis le 14 avril 2003, et nous attendons toujours le plan d'action du projet de la Loi contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) a déposé une requête pour que le règlement du 22 septembre 2004 sur le soutien du revenu soit jugé illégal et nul. Ce règlement impose une diminution de 44 millions de dollars par année dans le budget de l'aide sociale en coupant dans les prestations aux personnes assistées sociales.

Les 6 et 7 octobre 2004, lors du forum du Réseau de vigilance, la solidarité pour la lutte à la pauvreté marque des points : la couverture des besoins essentiels pour les personnes assistées sociales est reconnue comme une priorité. Pendant ce temps, il y a réorganisation et coupure de personnel et de services dans les centres locaux d'emplois (CLE), augmentation du coût des médicaments assumé par les personnes, augmentation des coûts de chauffage (Hydro-Québec...), etc. Les personnes pauvres le sont encore plus qu'il y a dix ans et les riches sont devenus plus riches.

C'est dans cette conjoncture que l'assemblée générale a confié au comité femmes du FCPASQ le mandat de consulter les femmes directement concernées par la pauvreté pour dresser un portrait du vécu et des revendications des femmes assistées sociales. Avec l'appui financier des Sœurs Auxiliatrices et de Condition féminine Canada, nous avons procédé à une vaste recherche action et à une consultation de femmes vivant dans la pauvreté ou travaillant auprès de femmes vivant dans la pauvreté.

La démarche

Lors de la démarche de recherche action menée à l'automne 2004, des rencontres locales ont eu lieu dans neuf régions du Québec : Abitibi, Chaudière-Appalaches, Laurentides, Montérégie, Montréal, Québec, Saguenay, Témiscouata et Gaspésie. Jusqu'à ce jour, 210 femmes vivant dans la pauvreté ou travaillant auprès de femmes vivant dans la pauvreté ont participé au processus de consultation et partagé leur vécu.

Nous avons rejoint des femmes dans les groupes de défense des droits des personnes assistées sociales, dans les centres de femmes, dans les soupes populaires... Nous avons rejoint des femmes immigrantes, ainsi que des femmes qui travaillent au sein de différents organismes communautaires.

De plus, nous avons réalisé deux rencontres nationales de formation et de consultation auprès des relayeuses⁵. Nous avons élaboré une démarche et des outils d'animation à l'intention des relayeuses. Chaque relayeuse a rédigé une fiche d'évaluation et un rapport de la consultation. Le présent document constitue la synthèse et l'analyse de ces rapports.

Lors des rencontres nationales, le comité femmes a assuré le volet « formation » de ces journées avec les outils suivants : pièce de théâtre, présentation sur acétates, démarche en ateliers et en plénière sous forme de sketches.

Également, lors d'une journée de formation au plan national, une démarche spécifique a été réalisée auprès de quinze hommes vivant dans la pauvreté ou travaillant auprès de personnes vivant dans la pauvreté.

Les constats

À l'issue de notre démarche de consultation, six constats s'imposent :

- » Premièrement, nous constatons l'appauvrissement et la détérioration des conditions de vie des femmes assistées sociales.
- » Deuxièmement, les femmes vivent un plus grand contrôle social par le conjoint, l'État, les organismes communautaires et l'entourage.
- » Troisièmement, nous constatons la complexification et la bureaucratisation accrues du système d'aide sociale ainsi que l'érosion des droits et des libertés individuelles et collectives.
- » Quatrièmement, le système d'aide sociale contribue à rendre les femmes dépendantes des hommes au plan économique et nie le droit des femmes à être des citoyennes à part entière.
- » Cinquièmement, la pauvreté et l'insécurité financière causent un stress continu, accompagné de harcèlement administratif (demandes répétées de documents, erreurs et refus de besoins spéciaux, etc.). Cela nous amène à constater que les femmes vivent une profonde détresse au plan de la santé physique et psychologique.
- » Sixièmement, l'ensemble des femmes rencontrées identifie des solutions dans la lutte contre la pauvreté : un revenu social garanti universel, la reconnaissance du travail « invisible » des femmes, un meilleur partage des richesses, les pensions alimentaires et autres prestations non coupées à l'aide sociale, l'abolition de la notion de vie maritale, l'autonomie financière des femmes et l'élimination des préjugés par de l'éducation populaire.

Ces six constats illustrent les conséquences des changements à la Loi d'aide sociale. Rappelons qu'en 1963

le *Rapport Boucher* propose la mise en place d'un programme unifié et le droit à l'aide sociale pour toute personne, quelle que soit la cause du besoin. En effet, ce rapport affirme que *le principe même de la dignité du citoyen en démocratie justifie la responsabilité de la société à son égard.*⁶ Sauf pour les adultes de moins de 30 ans, *le droit à l'aide sociale constitue l'objet principal de la Loi sur l'aide sociale adoptée en 1969.* Par ailleurs, dès 1974, les gouvernements se donnent comme règle de plafonner l'aide sociale à un niveau inférieur au salaire minimum (soit à 50 % de ce dernier).

Les réformes de 1989 (Loi sur la Sécurité du revenu), et de 1999 (Loi sur le Soutien du revenu favorisant l'emploi et la solidarité sociale), confirment la disparition du droit à l'aide sociale. En mettant en place divers programmes de développement de l'employabilité, en particulier le Programme d'assistance-emploi qui impose davantage d'obligations d'emploi et même une obligation de participation à des parcours pour les 18-24 ans, les gouvernements appliquent l'approche *workfare*.

En décembre 2002, suite à trois ans de mobilisation citoyenne en vue de l'adoption d'une loi sur l'élimination de la pauvreté au Québec, l'Assemblée nationale adopte à l'unanimité la Loi 112. Naît alors une lueur d'espoir... Malheureusement, elle est de courte durée.

Tant par le Plan d'action déposé en avril 2004 qu'avec la modification de règlements déposée le 22 septembre 2004, le gouvernement enfreint l'esprit et les principes de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

En juin 2005, l'adoption de la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles*, tout en abolissant les pénalités liées à l'emploi et à l'obligation de parcours, augmente le pouvoir discrétionnaire du Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. L'arbitraire devient la règle.

⁶ Les relayeuses : ce sont les femmes qui ont rédigé un rapport de consultation locale. En annexe, vous retrouverez les outils utilisés.

⁷ Québec, Comité d'étude sur l'assistance publique, Rapport du Comité d'étude sur l'assistance publique, Québec, Éditeur officiel du Québec, juin 1963 (J. Émile Boucher, président), p.120.

« Écoutons ce que
les femmes ont à
nous dire »

Qui sommes-nous, femmes assistées sociales ?



Je suis tombée enceinte à 16 ans. Je n'avais jamais travaillé. Je vivais chez mes parents. J'ai été dépendante de mes parents pendant ma grossesse ; mais après, ils ne pouvaient plus subvenir à mes besoins. Et mon chum était à l'école.

Après 18 ans au même travail, j'ai perdu mon emploi, car je me suis fait faussement accuser de vol. Je n'étais pas syndiquée. Les normes du travail n'ont rien fait. J'ai fait une dépression. Quand mon assurance-chômage a cessé, j'ai dû demander de l'aide sociale.

Je travaillais à l'hôpital et à 40 ans je suis tombée malade, donc perte d'emploi et mon mari est décédé dans la même période. Je me suis retrouvée seule.

Je vivais de la violence conjugale et j'ai quitté la maison pour aller vivre chez mes parents.

Je viens de la France et je n'avais pas d'emploi, et j'ai appris que je pouvais avoir de l'aide sociale.

Mon conjoint a eu un accident de travail et j'étais enceinte, j'ai trouvé très difficile de me retrouver devant un agent d'aide sociale.

Mon programme INSO se termine en décembre et je serai coupée de 85 \$ et je n'aurai plus de soutien de la part de mon agent. Je ne vois pas comment je vais pouvoir arriver : j'ai quatre enfants et un mari handicapé.

Je suis une femme actuellement âgée de 60 ans, avec une santé précaire ; j'ai été cheffe d'une famille monoparentale de trois enfants suite à mon divorce.

Je suis une femme de 43 ans, célibataire. Je vis seule en appartement. À 18 ans, j'ai donné naissance à un fils qui a été adopté par la suite. Il est aujourd'hui âgé de 25 ans. Je n'ai jamais eu de contact avec lui. Mon enfance a été

difficile, ayant dû vivre en foyer nourricier.

Je suis une femme de 33 ans et je fais partie d'une famille reconstituée. Je suis actuellement une femme sans chèque et nous vivons avec le maigre salaire de mon conjoint.

Je terminais mes études, je n'avais pas d'emploi, pas de revenu. Je voulais prendre le temps d'élever mon garçon.

Quand j'ai divorcé, j'avais quatre enfants ; il y en avait seulement un qui était majeur. Je suis allée travailler dans la restauration ; je travaillais 20 à 25 heures par semaine et je recevais un peu d'aide sociale. Après la fermeture du resto, mon autre emploi était trop dur pour ma santé, j'ai fait un « burn out », je suis revenue à l'aide sociale.

J'avais six ou sept ans quand ma mère a demandé de l'aide sociale. Après sa séparation, elle n'avait pas d'emploi. Je me souviens que j'étais différente des autres à l'école, même mes boîtes à lunch n'étaient pas aussi belles que celles des autres.

Je me suis retrouvée invalide, ma RRQ⁸ n'était pas suffisante, l'aide sociale compensait la différence.

J'avais 13 ou 14 ans, ma famille a dû avoir recours à l'aide sociale car mon père était malade. On nous traitait comme des moins que rien.

Comme enfant, j'ai subi de la violence à l'école et je disais à mes parents que j'étais tannée de me faire traiter de BS.

L'autorité de mon père ne m'a pas permis de sortir de chez moi, de poursuivre mes études et trouver ainsi mon autonomie, j'ai dû demander de l'aide sociale.

Une grossesse et un retour de l'Ouest. Je voulais élever mon enfant moi-même. Mon conjoint était sans emploi ou bien il avait de petits revenus, on n'arrivait pas. Je vivais de

⁸Régie des rentes du Québec.

l'isolement, de la violence, j'ai perdu mes amis et mes amies. Quand ma fille a eu cinq ans, notre couple s'est séparé.

Je suis aux études, enceinte de six semaines. Comme je n'ai pas le droit à l'aide sociale avant 20 semaines, je dois chercher de l'aide chez des proches.

Mon contact avec l'aide sociale, je l'ai eu dans une famille immigrante. Le mari était contrôlant. La famille vivait dans l'extrême pauvreté, sept personnes dans un quatre et demi. Elle ne pouvait pas sortir de chez elle, elle ne parlait pas français, elle n'avait pas d'argent.

Je reconnais les femmes immigrantes qui arrivent démolies par ce qu'elles ont vécu et qui se trouvent devant de nombreux problèmes. Elles ne comprennent pas la langue, elles sont souvent seules, elles sont très isolées.

J'ai vécu de l'injustice dans mon milieu de travail, un congédiement déguisé et du harcèlement au travail.

À la suite d'une séparation, la seule option pour élever nos enfants est d'aller sur l'aide sociale, mais en tant que femmes c'est la pire des options à cause des conséquences.

Ma pauvreté est comparable aux gens de l'aide sociale. Mais je vis un sentiment de liberté, je ne subis pas de préjugés parce que je vis de la pension de vieillesse.

J'ai perdu ma maison au décès de mon mari à cause de la famille et j'ai perdu un enfant que nous avions adopté en 1965. J'avais un agent entreprenant !

Je suis venue à l'aide sociale parce que je n'avais pas de revenu. Je venais de terminer mes études. Je vivais chez mes parents. J'ai essayé de m'en sortir par différents moyens. Ça a été difficile d'être dans cette situation. J'ai toujours cherché un emploi en envoyant des CV et en participant à des programmes de réinsertion au marché de l'emploi.

Je suis divorcée. Je reçois de l'aide sociale, j'ai le plein montant, étant donné mes difficultés de santé. On m'oblige à faire des démarches contre mon ex-mari parce qu'il m'aurait

fraudée. Je suis aidée par l'aide juridique et si un jour je gagne, je devrai rembourser.

Je suis allée à l'aide sociale pour une aide de dernier recours, n'ayant pas de pension alimentaire parce que mon ex était en grève. Maintenant, je suis sur l'aide sociale depuis un mois parce qu'il est en congé de maladie indéterminé.

Je suis partie de la maison parce que je vivais de la violence verbal; mon conjoint était alcoolique. Mon enfant se drogue et il est alcoolique. Je suis restée un mois dans une maison d'hébergement, je n'ai aucun travail, je suis dépressive, j'ai un léger retard mental.

« L'insécurité des femmes dans des foyers détruits, où le mari harcèle psychologiquement son épouse devant les enfants, enlève à la femme sa fierté et sa confiance en elle-même. Elle perd son emploi. Son époux la renie devant les enfants, elle se retrouve seule, à la rue. »

À la suite d'un divorce, étant sans emploi et mère d'un enfant de cinq ans, je n'avais pas le choix.

Je suis tombée enceinte, j'avais honte et je me sentais coupable, j'ai marché sur mon orgueil.

Je suis une femme peu scolarisée et j'ai un problème de santé mentale; j'ai dû demander de l'aide sociale car ma santé est fragile.

La première fois que je suis allée demander de l'aide sociale, j'avais 18 ans et je voulais finir mon secondaire V. On m'a dit : va te faire faire un flo, pis on va t'en donner.

Moi, mon conjoint et mes deux enfants, on vivait un bout dur financièrement. Ça a pris un mois et demi avant d'avoir de l'aide du BS. La quantité de papiers et de formulaires à remplir est un réel problème pour avoir droit à l'aide.

Je suis monoparentale de deux enfants, je suis insécure et anxieuse. Je me suis trouvé un travail. Après cinq ans de travail, je suis tombée à l'assurance-chômage et j'ai suivi un programme de recherche d'emploi actif; mais j'ai plus de 50 ans, donc je suis à l'aide sociale. Le résultat : je vis de la dépression et de l'appauvrissement.

J'ai demandé de l'aide sociale en dernier recours : c'était la seule façon de me mettre à l'abri de mon père. Non pas qu'il fût incestueux, mais sa cruauté mentale n'avait d'égale que sa folie : folie de l'avarice, folie de l'alcoolisme, folie

de la dépression... Mon père, après avoir appris de toute une équipe multidisciplinaire de médecins et spécialistes que je ne guérirais jamais, en a conclu qu'il ne pouvait accepter mes problèmes gastro-intestinaux, alors il m'a tout bonnement mise à la porte de mon foyer, de son foyer... Après, j'ai connu l'errance des itinérants. Mon père a eu un sursaut de culpabilité et dans un accès de générosité, il m'a reprise chez lui... Mais à quel prix ? Il a tout bonnement décidé de me vendre à un homme qu'il avait connu dans un bar un soir, pour la modique somme de soixante dollars par semaine. J'ai dû m'enfuir de la maison, seule, terrorisée et en profond état de choc.

Le mode de vie à l'aide sociale hypothèque notre vieillesse



NOUS sommes devenues des femmes assistées sociales à la suite d'une grossesse, d'une séparation, d'une maladie, d'une situation de violences familiales, conjugales, d'une perte d'emploi, d'un travail précaire... comme orpheline, comme itinérante... **NOUS** provenons de toutes les classes sociales. Nous sommes aussi des femmes immigrantes, autochtones. **NOUS**, en tant que femmes assistées sociales, sommes un groupe social discriminé et souvent doublement discriminé. **NOUS** nous sentons écrasées, humiliées, opprimées, dominées, diminuées, contrôlées, dégradées, déshumanisées; notre dignité est bafouée. **NOUS** sommes victimes de mépris, d'injustice, d'isolement et de l'indifférence d'un système violent au plan économique, physique et psychologique. **NOUS** nous sentons traitées non comme des humains, mais comme des déchets de la société. **NOUS** nous sentons déshumanisées et notre corps est devenu une marchandise. **NOUS** nous sentons frustrées, en colère. **NOUS** souffrons, nous avons de la peine, nous sommes épuisées et nous sommes désespérées.

Mais

NOUS avons aussi notre fierté, notre débrouillardise, notre créativité, notre courage et notre volonté de sortir de la pauvreté. **NOUS** sommes des combattantes. Nos luttes quotidiennes pour la survie et nos gestes pour joindre les deux bouts montrent notre détermination à nous en sortir. **NOUS** voulons vivre et contribuer à la société par notre implication sociale. **NOUS** sommes des gardiennes des valeurs fondamentales du bien commun, de la justice sociale, de l'égalité et de l'amour.

C'est ainsi que se décrivent les 210 femmes qui ont participé à cette recherche action.

Que vivons-nous ?

Les situations d'injustice et de pauvreté

La survie

Les femmes assistées sociales s'appauvrissent et vivent une détérioration de leurs conditions de vie, notamment au niveau du logement, de la nourriture, de l'accessibilité aux médicaments et au transport.

« Je paye 465 \$ par mois pour un deux et demi ; je reçois 645 \$. C'est difficile de trouver un logement ; je cherche depuis deux ans.

Je vis dans un véritable taudis.

Notre logement est trop petit pour ma famille de cinq enfants.

Quand tu fais l'épicerie, tu te rends compte à la caisse que tu n'as pas assez d'argent pour payer et tu dois retourner les choses sur les tablettes et t'en passer.

La première dépense que j'ai coupée, quand je me suis retrouvée à l'aide sociale, c'est dans la nourriture. Par la suite, j'ai coupé le téléphone parce que je ne pouvais pas me payer un tel luxe.

« Les femmes sans abri sont peu visibles. Cela est dû à la nature même de certaines problématiques associées à leurs conditions de vie : pauvreté croissante, isolement et manque important de logement à coût abordable, d'où la tension maintenue entre des choix dévastateurs tels que manger ou se loger, violence non avouée ou fuite, consommation cachée ou chute libre. »

Ce n'est pas possible de répondre aux besoins essentiels. Nous n'avons pas le choix au niveau du logement, de la nourriture. Nous vivons aux crochets de nos enfants. Être pauvre exige de faire beaucoup de démarches pour obtenir des biens essentiels à moindre frais dans les épiceries et chez les marchands de vêtements ou pour obtenir de l'aide de certains organismes.

Je vis de la pression, de l'inquiétude et de l'angoisse pour nourrir mes enfants.

L'aide sociale nous amène à la privation : on se prive de tout. Je me prive dès le mois de septembre afin de pouvoir acheter des cadeaux à Noël.

J'ai une maladie d'intestins et je dois prendre certains médicaments qui ne sont pas couverts par l'assurance-maladie. Comme je n'ai pas d'argent, je dois m'en passer.

J'ai dû me prostituer pour arriver à la fin du mois.

Je me sens en survie, dans un processus d'extermination assistée.

On ne vit pas, on existe.

Le dilemme « manger ou... » demeure entier

Les prestations sont insuffisantes et il y a une grande détresse. La faim existe... c'est ça, la réalité.

J'ai dû couper le lait à sept mois, même si mon bébé était prématuré. J'ai été obligée d'étirer mes réserves de lait.

Je ne peux pas donner le minimum décent à mes enfants.

On a de la difficulté à se sortir de nos problèmes de santé, ex : dépression. On a de la difficulté à prendre des forces, car nous vivons dans la pauvreté, les privations et le manque de médicaments.

⁹ Faits saillants tirés de la recherche exploratoire, Situation des femmes sans abri de la Rive-Sud, avril 2000.

Que vivons-nous ?

De plus, les « spéciaux » ne sont pas dans la semaine où l'on reçoit l'aide sociale.

L'industrie de la pauvreté ne réussit même plus à nous nourrir car les magasins à grandes surfaces donnent moins aux banques alimentaires, qui sont obligées d'acheter des denrées.

Je dois choisir entre la nourriture et le transport.

L'endettement forcé

On a de la difficulté à payer tous nos comptes, on doit « jouer avec » et quand on essaie de prendre des arrangements, on se sent jugée. Et puis il y a toujours la menace qu'on va se faire couper le service si on ne paie pas.

C'est compliqué d'avoir un compte de banque ou d'emprunter parce que nous n'avons pas d'argent.

Je me suis fait refuser un prêt, un accès au crédit parce que j'étais non solvable.

Sur mon premier chèque, je n'ai reçu que 229 \$. Je n'avais pas assez d'argent pour payer mon loyer. J'ai dû emprunter 320 \$ à ma tante. J'ai dû fournir mes relevés de caisse pour une année entière.

À la banque, c'est la honte. Le premier du mois, il y a un guichet pour les BS et un pour les travailleurs. J'ai le sentiment d'être sans avoir, sans savoir et sans pouvoir.

Le mépris

J'avais honte d'aller chercher de l'aide sociale, j'ai trouvé ça difficile de remplir les formulaires.

Je trouve injuste qu'ils nous mettent à nu devant tous les gens qui attendent leur tour; ils nous traitent comme des niaiseuses.

Je me sentais jugée et avec le mot BS écrit dans le front.

Je me suis sentie incomprise, et on m'a fait sentir comme une niaiseuse, une immigrante qui ne comprend pas le français.

Au bureau de l'aide sociale, je me suis sentie un numéro, c'est humiliant.

Mes enfants devaient s'habiller en guenilles.

Une personne de la Saint-Vincent-de-Paul est venue me visiter pour évaluer mes besoins (bien que je les connaissais déjà), et me dire que je devais mieux budgéter. Elle n'avait pas enlevé ses bottes d'hiver pour entrer chez moi. J'ai dû manger de la bouffe passée date.

J'ai dû aller demander de la nourriture à la Saint-Vincent-de-Paul. Quand mon mari a été augmenté de 10 \$, j'ai été coupée de 10 \$.

Il y a plus de plaintes à la DPJ. Je n'ai pas d'intimité. Je vis avec la peur de perdre mes enfants.

J'ai dû attendre pour avoir des lunettes ajustées à ma vue.

J'ai été obligée de m'inviter à manger chez ma famille.

Je me suis sentie comme si je n'étais plus maître, responsable de ma vie.

Le stress, l'anxiété, les menaces de coupures, la paperasse...

J'aimerais trouver un emploi ou retourner aux études parce que c'est rendu qu'à l'aide sociale n'importe qui peut rentrer dans ton dossier.

Quand on est sur l'aide sociale, on ne se fait pas comprendre, on ne se fait pas respecter; de la dignité, tu n'en as plus! De l'intimité non plus.

Le manque d'accès aux loisirs et à l'éducation

Je n'ai le droit à aucun loisir; pour ce qui est de mes enfants, les seuls loisirs que je peux leur offrir sont ceux de la paroisse, et il ne faut pas que ça coûte cher.

Nous n'avons pas le droit d'aller visiter notre famille éloignée.

J'ai de la difficulté à payer la rentrée scolaire de mon enfant et c'est difficile pour mon enfant car il subit les préjugés.

Les femmes vivent donc un recul important dans l'accès à plusieurs services publics, notamment au niveau de la santé, de l'éducation, des garderies, du transport en commun, des services culturels, des sports et des loisirs.

Malgré le principe d'une école gratuite et obligatoire pour toutes et tous, l'introduction de frais de plus en plus importants imposés aux parents aux niveaux primaire et secondaire (matériel scolaire, frais d'autobus, de gardiennage, de sorties, etc.) indignent les femmes et leur fait vivre un stress inhumain.

Les frais scolaires augmentent ; on a de la difficulté à payer et on ne peut acheter les vêtements pour l'école. En 1998, pour mes trois enfants au primaire, cela m'a coûté 500 \$ et ça m'a pris dix mois pour les payer. En 2004, ça m'a coûté 700 \$ pour mes trois enfants qui sont rendus au secondaire⁹

Des femmes ont souligné l'écart entre les prestations d'aide sociale auxquelles les mères ont droit pour élever leurs propres enfants et les allocations accordées aux parents dans une famille d'accueil pour prendre soin des enfants des autres.

La pension alimentaire, ça ne remplit pas le frigidaire

Cet argent est pour nos enfants, pas pour payer nos comptes et notre loyer.

Dans les régimes fiscaux canadien et québécois, la pension alimentaire n'est pas considérée comme un revenu et n'est donc pas imposable. Or, il en est tout autrement lorsqu'il s'agit du régime d'aide sociale. Si l'enfant pour qui est versée une pension alimentaire est âgé de plus de cinq ans, 100 % de la pension alimentaire est déductible du montant accordé pour l'aide sociale. Cette situation est d'autant plus illogique que la prestation d'aide sociale n'est plus attribuée en fonction des besoins de l'enfant.¹⁰

Plusieurs motifs peuvent expliquer la réticence des femmes à donner le nom du père ou à exiger le paiement de la

pension alimentaire. Le motif le plus courant est la peur d'être victime d'actes de violence. Dans ces cas, le système d'aide sociale met la vie des femmes et celle de leurs enfants en danger.

Que fait-on du droit des enfants à recevoir l'aide et le soutien de leurs parents ?

Le régime de soutien aux familles¹¹

En 2005, le gouvernement du Québec a réorganisé les mesures d'aide à la famille. Il a remplacé l'allocation unifiée pour enfants, le programme APPORT¹², les crédits non remboursables pour les enfants et la réduction d'impôt à la famille, par deux mesures : le soutien aux enfants, (selon cette mesure universelle, les familles reçoivent un chèque à tous les mois ou aux trois mois) et la prime au travail, une mesure ciblée. Tout en instaurant ces mesures qui, en pratique, devraient améliorer les revenus des familles ayant de faibles revenus de travail, le gouvernement augmente les frais de garde de cinq à sept dollars par jour.

Par ces nouvelles mesures, la plupart des familles n'ayant pas besoin de services de garde se retrouvent gagnantes. Pour les familles dont l'adulte à l'aide sociale est considéré apte au travail et pour celles qui ont perdu l'allocation du programme APPORT, la situation est différente. En effet, avec le programme APPORT, les frais nets de garde étaient de deux dollars par jour par enfant. Dans la réorganisation, ces frais passent à sept dollars par jour par enfant.

Nous pouvons donc déduire que des réformes comme la politique familiale et le régime public d'assurance médicaments se sont soldées par une détérioration du niveau de vie des femmes les plus pauvres. De plus, le maintien, même partiel, de la coupure de la pension alimentaire pour enfants vient s'ajouter à la baisse de revenus subie par les femmes.

¹⁰ Une prestation spécifique maternelle ou du primaire et 123 \$ au niveau secondaire général. Cette prestation ne couvre qu'une infime partie des dépenses réelles exigées par les écoles.

¹¹ Depuis le 1^{er} janvier

¹² Pour plus d'informations : Mainguy, Claudette, *Les familles sont-elles gagnantes ?* pp 5-6. Bulletin de liaison des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, vol. 30 n°1, *Les mesures de soutien à la famille : les familles sont-elles gagnantes ?*

¹³ Aide aux parents pour leur revenu de travail

Que vivons-nous ?

La vie maritale selon les critères de l'aide sociale : l'enlèvement dans une plus grande dépendance

Les femmes assistées sociales qui vivent en union de fait depuis un an sont automatiquement considérées dépendantes financièrement. Et pour cela, peu importe que le « supposé » conjoint de fait accepte ou non de payer pour elle. Alors, comment être une femme assistée sociale, être amoureuse et être autonome financièrement ?

Beaucoup de femmes, sinon la majorité, sont conditionnées par leur rôle social à aider, à secourir, à servir les hommes avec lesquels elles ont ou ont eu des liens affectifs : leur père, leur frère, leur fils, leur conjoint, etc.

Dans notre société, il y a une grande valorisation d'être mère. Les femmes sont encouragées à éduquer leurs enfants.

Les femmes sont souvent dépendantes financièrement. L'homme pourvoyeur a tous les droits sur « sa » femme.

De plus, c'est une non-reconnaissance du travail des femmes à la maison, le non-respect de la vie privée des femmes, de leur fierté et de leur intégrité. C'est le mépris des femmes et de leur rôle dans la société.

Les femmes vivent :

- l'impossibilité d'avoir une vie affective normale et d'être autonomes en même temps ;

J'ai été obligée de payer pour faire faire des papiers légaux de séparation. Je ne peux pas vivre avec mon amoureux.

- le manque de liberté sexuelle ;
- l'absence de logique de ce règlement par rapport aux autres lois ;¹³
- les multiples effets négatifs de ce règlement dans la vie des femmes ;
- un système violent et contrôlant ;
- l'humiliation et la peur face à l'ex-conjoint.

Je vis du harcèlement parce que les hommes croient qu'une mère célibataire, c'est plus facile.

L'atteinte à la valeur de l'entraide

Ne pas pouvoir aider ses enfants ou ses parents : un crime contre l'humanité.

Avec le concept de « secours mutuel » en ce qui a trait au chapitre de la vie maritale, on s'attaque à toute possibilité d'aide et à toute solidarité qu'une femme assistée sociale peut effectivement recevoir.

Les coupures pour partage du logement et à cause du calcul de la contribution parentale sont des atteintes aux valeurs d'entraide. Elles ont comme conséquence de rendre l'aide sociale inadmissible pour de nombreuses personnes ou de réduire le montant de la prestation.

Je subirai une coupure parce que je vis avec ma mère retraitée : c'est la clause de la solidarité familiale.

Les femmes ressentent une atteinte à des valeurs fondamentales telles que l'entraide, l'importance de l'unité familiale et le droit d'aider ses propres enfants. Dans le cas des femmes, c'est aussi la compétence de mère qui est remise en cause par l'exclusion et la dévalorisation qui donnent souvent lieu à un profond sentiment de culpabilité.

Quand on est sur l'aide sociale, on ne peut pas participer au party de Noël parce qu'on n'a pas d'argent pour acheter un cadeau ou pour aller au restaurant.

Les enfants ont honte de nous. Ça fait mal.

On se met à l'écart de sa famille.

Une plus grande perte d'estime de soi

On se sent écrasée, diminuée ; on n'a plus d'estime de nous-mêmes face aux agents d'aide sociale. On s'écrase pour leur faire plaisir. Démunis-toi et tu auras ton chèque, relève-toi et tu n'auras pas de chèque : c'est très sérieux !

¹⁴ Selon le Régime des rentes du reconnues automatiquement conjoint de fait. Aux prêts et bourses, il faut se marier ; au Ministère du revenu, il faut le déclarer.

Je suis une femme immigrante, monoparentale avec deux enfants. Je me sens isolée et exclue. Le système fait en sorte que je ne me sens pas valorisée. Je vis de l'exclusion.

Les femmes assistées sociales se sentent dévalorisées. Elles ont le sentiment, non pas d'avoir droit à l'aide sociale, mais de demander la charité. Elles sont humiliées par la marginalisation que vivent leurs enfants. Elles vivent aussi la non-reconnaissance par la société de leur travail à la maison. Elles développent un sentiment de honte, une perte d'estime de soi. Souvent elles s'isolent et parfois elles développent même un problème de santé mentale.

En effet, les conséquences de l'exclusion, de la pauvreté et des préjugés ne sont pas que strictement matérielles. Elles se retrouvent aussi les dimensions sociales et psychologiques du bien-être des personnes.

Quel est l'effet de la faim? On pleure plus souvent, on vit de l'anxiété, on prend plus de pilules pour accepter notre sort. Notre santé se détériore, car nous ne pouvons acheter assez de légumes et de fruits et avoir une alimentation équilibrée. Les femmes se voient refuser la possibilité de vivre en santé.

Le système nous stresse, nous étiquette, nous juge et nous aliène. Ils ne font rien pour nous faire sortir de la pauvreté. On en vient à être malade. Ils nous maintiennent dans la pauvreté. On se sent exclue.

Je pense que ça brime une personne de toujours être privée matériellement ou de voir que son pouvoir d'achat est si faible. Ça brime et ça tue, en quelque part... le potentiel.

J'ai le désir de me suicider pour étouffer ma douleur.

Indécises sur la voie à prendre pour sortir de la misère, les femmes parlent de leur propre découragement et du suicide des autres qui se trouvent dans la même situation qu'elles.

Un plus grand contrôle social...

...par le conjoint

Le système d'assistance emploi renforce, pour plusieurs femmes, la dépendance au conjoint. Combien de femmes hésiteront à quitter leur mari violent de peur de mettre leurs enfants dans la misère ou encore d'avoir à porter le poids des préjugés ?

J'ai vécu de la violence verbale et je ne savais pas comment me défendre, car plus jeune j'ai été abusée.

Je suis restée avec mon chum violent, car je voulais que mes enfants mangent. Je le savais qu'il fallait que je parte, parce qu'il était violent et contrôlant, mais l'insécurité et la peur de la misère sont très grandes.

Quand tu te sépares, tu t'appauvris.

Le Gouvernement crée de la prostitution déguisée en nous obligeant à vivre au crochet financier de notre mari, chum, amant, conjoint.

« Des prestations insuffisantes font que les femmes sont toujours en demande face aux autres. Au mieux, cela est épuisant, au pire, cela fait en sorte que les femmes ont encore plus de difficultés à refuser les avances sexuelles non désirées ou qu'elles demeurent dans une relation simplement pour avoir un toit au-dessus de leur tête.¹⁴ »

La violence conjugale n'est pas la seule forme de violence que connaissent les femmes. À celle du conjoint ou de l'ex-conjoint — sans oublier les amis de ce dernier — il faut ajouter les diverses formes d'abus exercés par des employeurs, la violence politique sévissant dans le pays d'origine et la violence institutionnelle.

¹⁴ Association nationale de la femme et du droit : Le droit à l'aide sociale... les femmes s'y intéressent, p. 12

Que vivons-nous ?

...par l'État

Le système d'assistance emploi est construit d'abord et avant tout pour contrôler et culpabiliser les personnes. Ce système pénalise les personnes faisant preuve de débrouillardise et d'autonomie (ex : imposition de gains de travail à 100 % au-delà des gains permis, refus de soutenir les personnes ayant leur propre projet de formation, etc.). Les agentes et agents font de l'intrusion dans la vie privée des femmes par des visites à domicile pour chercher un conjoint même s'il n'y en a pas.

T'es belle ! qu'est-ce que tu fais ici ? Trouve-toi un homme, ça va améliorer ta situation. (Propos tenu par un agent lors de la rencontre d'évaluation de sa demande d'aide sociale).

Refus de l'agent de me donner la formation que je veux, car supposément ce n'est pas dans mon domaine.

Je me suis fait refuser un INSO. L'agent me donnait rendez-vous chez moi sans tenir compte de mes disponibilités.

Fais pas ta demande d'aide sociale car de toute façon tu risques de retourner chez ton mari, donc attends.

(Propos tenu par un agent à une femme résidant en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale).

Souvent les femmes en transition se sentent contraintes de retourner dans un milieu violent ou abusif, car les barèmes de la sécurité du revenu ne couvrent pas les besoins essentiels (se loger, manger, etc.).

Une étude de M^c Myriam Raymond, en 1988, démontre que 80 % des poursuites faites par le Ministère pour des réclamations basées sur l'union de fait, le sont contre des femmes.¹⁵

L'État, par son contrôle accru sur la vie des femmes assistées sociales, gruge leur droit à l'autonomie. Il atteint la dignité des femmes, car on ne les considère pas comme ayant droit, en tant qu'individus, à un revenu minimum.

Les agentes et les agents peuvent également questionner des voisins, le propriétaire de leur logement, le réparateur, etc. En agissant ainsi, on infantilise les femmes et on porte atteinte à leur liberté de mouvement, on brime leur droit à la vie privée et à la confidentialité.

L'État envoie un double message aux femmes : il nous dit d'être autonomes, mais il nous maintient dans la dépendance.

...par les organismes communautaires

Nous nous sentons humiliées à chaque fois que nous demandons de l'aide dans une banque alimentaire. Les banques jugent notre budget en tenant compte de leurs critères et non de nos besoins. On nous demande tous nos comptes et on nous fait comprendre qu'il faudrait couper sur le câble, les téléphones, les loisirs des enfants, etc.

J'ai peur de demander de l'aide et d'être refusée, surtout à la Saint-Vincent-de-Paul.

Quand on demande un panier de Noël, ils se permettent de fouiller dans nos armoires pour savoir ce qu'on a.

Avec la nouvelle réforme de l'aide sociale, nous risquons de voir apparaître une nouvelle forme de contrôle social par les organismes communautaires : le bénévolat forcé ou *workfare*. Seulement quelques organismes désignés par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pourront offrir une prime à la participation aux personnes assistées sociales s'impliquant dans l'organisme. En plus d'y voir l'ouverture à une compétition entre les organismes communautaires, nous craignons que des personnes assistées sociales soient davantage contrôlées par certaines pratiques des organismes.

...par l'entourage

J'ai été victime de fraude par un ami, parce que j'étais vulnérable.

¹⁶ Myriam Raymond, La vie maritale sous la Loi d'aide sociale, La ligue des droits et libertés, Montréal, 1988, p. 76.

¹⁷ Association Nationale de la Femme et du Droit : Le droit à l'aide sociale... les femmes s'y intéressent, p. 9

Je me suis endettée auprès de ma famille en attendant un premier chèque. La famille s'est permis de me contrôler.

« Le système d'aide sociale tente d'obliger les jeunes femmes à se tourner vers leur famille d'origine. Et ce, même en présence d'indices d'une situation familiale malsaine ou abusive.¹⁶ »

Où est le droit à la sauvegarde de son honneur et de sa réputation ?

...par la peur

À l'aide sociale on se sent toujours traitée comme des criminelles, il faut toujours fournir des preuves (ex : certificat médical), faire des démarches (ex : séparation, pension alimentaire, etc.) dans un très court délai et avec les frais que cela implique.

Le contrôle s'exerce par la peur : on finit par avoir peur même si on n'a rien fait d'illégal.

Par peur, j'ai refusé d'aller en vacances, je ne savais pas si j'avais le droit.

J'ai refusé d'être marraine, parce que je ne pouvais pas acheter les cadeaux que je voulais.

Je suis tellement stressée quand je reçois du courrier en provenance de l'aide sociale ; je suis paralysée par la peur et je n'ouvre pas le courrier.

La peur qui paralyse fait guetter l'arrivée du facteur le jour où le chèque est sensé arriver parce qu'on ne veut pas se faire voler. La peur de ne pas pouvoir arriver au bout du mois, la peur de faire une dépression, de tomber malade, de se faire couper pour un rien, d'être victime d'un malentendu...

Je vis de la persécution, c'est plus que de l'intrusion, ça m'atteint dans ma dignité. Cette persécution fait peur,

surtout que, pour moi, c'est une question de survie, l'aide sociale.

Les barrières à l'exercice de notre citoyenneté : les problèmes et les causes

L'érosion des droits et libertés individuelles et collectives

Tant et aussi longtemps que les femmes se retrouvent dans la survie, c'est humainement inacceptable et cela constitue un mépris des droits humains.

J'ai pensé que je n'avais peut-être pas ma place dans un monde où la valeur du travail rémunéré a priorité sur le droit à la vie, à la dignité, à l'égalité des droits pour tous, bref sur la totalité des autres valeurs existantes.

Comme nous l'avons vu dans l'introduction, à partir de 1989 l'arbitraire s'inscrit comme LA règle dans le processus de réforme de l'aide sociale. Le droit à un revenu suffisant disparaît, quelle que soit la cause du besoin, tout comme la responsabilité de la société à cet égard. Le problème est alors défini comme l'inadaptation des personnes au marché du travail, d'où la nécessité de développer l'employabilité.

Le marché du travail et le cercle vicieux de la pauvreté

Le marché du travail est toujours incapable de fournir des emplois décents à toutes et à tous, des emplois respectueux des limites et des capacités des personnes. Les femmes se retrouvent encore majoritairement dans les emplois précaires et sous-payés.

Que vivons-nous ?

« Contrairement aux hommes, la perte du conjoint constitue pour les femmes une cause importante de la venue à l'aide sociale même si, pour les deux, la perte d'un emploi demeure le motif principal.¹⁷ »

Le gouvernement ne tient pas compte du marché du travail axé sur la performance et la compétition, dans ses exigences face aux personnes ; nos limites ou difficultés ne sont jamais considérées.

Les femmes de 50 à 60 ans qui arrivent à l'aide sociale pour la première fois ne peuvent pas se trouver du travail.

Pour les femmes handicapées, l'emploi étant source première de discrimination, le marché du travail est parsemé d'embûches. De plus, celles qui ont des besoins spéciaux ont beaucoup de difficulté à trouver un emploi adapté.

Les mesures, comme l'aide sociale, on nous dit que c'est un droit, mais on a l'impression de passer en cour. Quand t'as des problèmes de santé, comme c'est mon cas, comment veux-tu qu'on aille sur le marché du travail ?

Il y a un cercle vicieux dans le système d'aide sociale. Toute la loi fait porter la responsabilité sur l'individu. Si tu ne travailles pas, c'est de ta faute : c'est parce que tu es paresseuse ou pas suffisamment instruite. En même temps, on a appauvri les femmes assistées sociales et on les force à travailler au noir. Parce que tu crèves de faim, tu vas accepter de te prostituer. Ce n'est pas de la fraude, mais un réflexe de survie. Les femmes s'isolent davantage et s'enferment dans une sorte de vie cachée.

T'es jeune, t'es belle, tu sais quoi faire... (Voilà ce que s'est fait dire une femme par son agent).

Jouer au yo-yo entre le travail, les mesures et l'aide sociale, c'est un labyrinthe sans issue, on revient toujours à la case départ.

C'est la roue des programmes qui crée de faux espoirs.

Les programmes ne sont pas adéquats, adaptés et respectueux de nos goûts, des intérêts et des forces des personnes, et on ne tient pas compte des enfants.

Travailler, ça engage des dépenses, et tu n'es pas soutenue (lunch, transport...).

Tu es là, reste là, chiâle pas et tu n'as pas le droit aux études.

L'orientation qui a transformé le droit à l'aide sociale en programmes de gestion de chômage a marqué un important recul pour l'ensemble des personnes assistées sociales. Depuis la réforme de 1989, il existe des programmes à l'intérieur desquels sont établies des catégories qui conditionnent l'accessibilité aux ressources disponibles. Les femmes, à cause de leur histoire avec le monde du travail salarié, se retrouvent alors dans des situations de double discrimination : d'une part, le contexte patriarcal leur réserve des responsabilités parentales qui conditionnent leur disponibilité aux mesures et d'autre part, elles sont désavantagées dans un processus d'entrée ou de retour sur le marché du travail salarié, car le travail dit « invisible » n'est pas reconnu.

La Loi sur le Soutien du revenu favorisant l'emploi et la solidarité sociale, adoptée en 1998, a porté atteinte aux droits fondamentaux de la personne comme le droit à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales susceptibles de lui assurer un revenu suffisant (autre recul par rapport à ce qui existait depuis 1989 comme non-respect des droits). En juin 2005, l'adoption de la Loi d'aide aux personnes et aux familles aggrave cette discrimination qui va jusqu'au déni de citoyenneté.

Les lois du gouvernement sont pour les riches ; les pauvres ont les miettes.

¹⁸ Lepage, Martel, 1997, p. 21

La complexification et la bureaucratisation accrues du système d'aide sociale

Un système violent, infantilisant et donnant peu d'accès à l'information

Les renseignements sur nos droits et sur les ressources ne nous sont pas transmis.

Le comportement des agents est différent selon qu'on est une femme ou un homme. Comme femme, j'ai vécu de l'intimidation, du harcèlement, de l'intrusion dans ma vie privée.

Ce que je sens, c'est que la confiance n'est pas réciproque : l'agent nous dit « fais-toi confiance » ; lui, nous fait-il confiance ?

La loi et sa réglementation sont tellement complexes qu'il est très difficile pour les femmes assistées sociales de connaître leurs droits et de les faire valoir. Pour les agentes et agents, les personnes sont présumées malhonnêtes. D'où les demandes constantes de documents, de preuves, dès qu'il y a entrée de quelque somme d'argent dans un compte de banque, et ce, même si la personne est en situation difficile : dépression, violence, etc.

Dès l'ouverture du dossier, les agentes et agents font des demandes plus ou moins légales de documents, puis ne cessent de les exiger : certificat de naissance et ceux des enfants, jugement de divorce ou de séparation, état de la situation financière de l'ex-conjoint, bulletins scolaires des enfants, bail, factures d'électricité, de téléphone, du câblodistributeur et tout autre document attestant les dépenses importantes effectuées au cours de l'année précédant la demande, les comptes en banque, certificats médicaux, assurance vie de la prestataire et celle de ses enfants, assurance automobile, meubles, fonds de pension, titres de propriété ou héritages, etc. La liste paraît interminable.

Ça réveille du stress, il faut toujours fournir des papiers. Je me sens vulnérable et à leur merci. Si je ne leur donne pas un document, on m'accuse de mauvaise foi.

Le harcèlement administratif : trop de paperasse, menaces, intimidation, non-respect des rapports médicaux, manque de confidentialité, etc. Même l'expertise d'un médecin traitant est mise en doute lorsqu'on produit un rapport médical permettant la reconnaissance de contraintes sévères ou temporaires à l'emploi.

Mon fils de sept ans souffre d'autisme avec régressions. Mon agente m'a envoyé une lettre me demandant de lui envoyer, d'ici le 15 octobre, une lettre du médecin traitant mon fils qui confirme que ma présence est obligatoire à la maison et pourquoi je dois être près de lui. Le neurologue de mon fils a déjà rédigé une déclaration médicale pour les couches cet été. C'est 10 \$ de frais à chaque fois qu'il doit remplir un formulaire (et c'est bien normal), mais ce médecin est débordé...

En plus de continuer à vivre toutes les contraintes identifiées en étant sur l'aide sociale, je dois rendre des comptes aux agents. Toutes les informations que ceux-ci me demandent doivent être attestées par un tiers : médecin, avocat, propriétaire, institution bancaire, comme si j'étais une menteuse.

De plus, parce que le système repose sur le postulat que les personnes sont coupables jusqu'à preuve du contraire, il est fréquent qu'elles soient la cible d'enquêtes à leur insu ou que les prestations d'aide sociale soient coupées avant qu'elles aient pu s'expliquer.

Mon problème actuel est que j'ai l'impression de vivre du harcèlement de la part de mon agent d'aide sociale. Comme la zoothérapie est un acte d'ordre thérapeutique, je ne peux en aucun cas révéler le nom des patients que je traite. Cette information est strictement confidentielle. Mon agent s'acharne à m'envoyer des lettres en me demandant les noms et adresses de mes patients.

Que vivons-nous ?

J'avais besoin d'une gardienne pendant que j'étais au Centre Étape et on ne voulait pas en défrayer les coûts. On n'a pas voulu que je retourne à l'école. J'ai dû prendre un avocat parce qu'on me harcelait pendant que je faisais une dépression.

Ils disent que les femmes ne sont pas capables de travailler et il faut qu'on se fasse vivre sur le bien-être social. Mais j'essaie autant que autant de me trouver du travail et ce n'est pas évident. Ce que je trouve le plus dur, c'est qu'il n'y a pas d'emploi pour moi. Je suis rendue à 50 ans et on me dit trop vieille.

La discrimination et les préjugés

Les conditions de vie des femmes assistées sociales sont surtout marquées par l'humiliation, la dévalorisation, le dénigrement, les préjugés, la discrimination, le sentiment d'être constamment jugées, le manque de respect et le mépris.

Je me suis même déjà fait accuser d'avoir fait cinq enfants pour obtenir plus d'aide sociale.

Les femmes assistées sociales sont victimes de préjugés généralisés, véhiculés dans les familles et par les divers réseaux : les amis et amies, les professionnels et professionnelles, les politiciens et politiciennes, ainsi que par les médias.

Les femmes assistées sociales n'ont pas droit aux relations personnelles, n'ont pas droit aux biens matériels, ni aux divertissements. Il existe des préjugés vestimentaires. Elles se font montrer du doigt : c'est de famille... ou encore se font prendre pour des quêteuses.

Il y a les gens que j'appelle les prédicateurs radiophoniques du néolibéralisme...

Les médias sont complices du système et du patronat.

Selon un certain public, dans la société québécoise, je suis une fainéante, une paresseuse, une profiteuse, une inculte, une irresponsable, une parasite. On ne me connaît même pas et on m'accuse, on me pointe du doigt, on voudrait m'écraser, m'enlever toute estime personnelle.

Je me suis déjà fait dire « ça te tente pas de te trouver un travail salarié ? Tu n'es pas tannée de te faire vivre par la société ? Tu fais rien, pis tu reçois ton chèque.

Les femmes vivent de la discrimination flagrante pour ouvrir un compte à la caisse, louer un logement, vis-à-vis plusieurs professionnelles et professionnels, même des médecins.

Ça fait un an et quatre mois que je fais de l'arthrite rhumatoïde aiguë. La rhumatologue est responsable de mon diagnostic et de mon traitement en lien avec ma maladie. L'aide sociale doit recevoir un rapport médical d'elle pour m'admettre en contraintes sévères à l'emploi. Je suis en droit de recevoir ce rapport de ma spécialiste. Si elle refuse de le remplir, je crois que c'est parce qu'elle a des préjugés contre les personnes assistées sociales.

Vu mon handicap, mon propriétaire exige qu'une travailleuse sociale gère le paiement de mon loyer, sinon il me met à la porte.

C'est difficile de trouver un logement quand on a des enfants et qu'on est à l'aide sociale.

On est poussée à travailler au noir.

Dans les régions, dans les petits villages, tout le monde se connaît, donc la pression est plus forte et les préjugés nous écrasent totalement.

À cause des préjugés, elles doivent donc faire le deuil de leurs amis et amies, parfois même de leur propre famille.

À la discrimination fondée sur la condition sociale et la provenance du revenu, s'ajoute la discrimination fondée sur le sexe (femme), le statut civil (monoparentale), l'origine ethnique ou le handicap.

S. est consciente que son français n'est pas excellent. Lorsqu'elle va au bureau d'aide sociale, elle se dit qu'elle doit parler le moins possible, car elle est victime de discrimination.

Je crois qu'à cause de mon allure (apparence physique : peau, obésité), je vis des injustices lors des entrevues pour mon embauche lorsqu'elles sont faites par des hommes.

L'importance de l'apparence physique joue aussi en défaveur des femmes pauvres, entre autres dans plusieurs secteurs d'emplois féminins, comme le secrétariat, la réception, le travail de bureau ou la restauration, où l'employée doit représenter l'employeur et ce, dès le moment de l'entrevue.

Je vis des préjugés, je me sens rejetée. On me demande si je travaille ; pourquoi je ne travaille pas ? J'ai participé à certains programmes et dans certains endroits on ne m'a même pas laissé finir mon contrat. Quand je trouvais un emploi, ils ne me gardaient pas parce qu'ils disaient que je n'avais pas d'expérience. Au bureau d'aide sociale, ils ne m'ont pas beaucoup aidée, ils ne m'écoutaient pas et me criaient par la tête. Ils m'envoyaient dans des programmes et des endroits où ils ne pouvaient pas me garder.

De plus, les fonctionnaires de l'aide sociale semblent jouir d'un grand pouvoir discrétionnaire dans l'accès aux programmes et dans l'octroi d'allocations supplémentaires reliées à la participation aux programmes, ce qui laisse libre cours aux préjugés et aux stéréotypes sexistes et racistes de ceux-ci.¹⁸

Les difficultés d'autres groupes de femmes à obtenir des emplois décents peuvent également être associées à des facteurs de discrimination systémique. Entre autres, le manque de reconnaissance des études effectuées dans d'autres pays touche particulièrement les nouvelles arrivantes qui ont plus de difficulté à se trouver un emploi dans leur domaine.¹⁹

La société patriarcale

Dans la Loi d'aide sociale, le concept de vie maritale²⁰ met à nu un système patriarcal qui ne reconnaît pas aux femmes le droit à leur pleine autonomie financière. C'est le mythe de l'homme pourvoyeur qui rend les femmes assistées sociales financièrement dépendantes de leur conjoint de fait. De plus, ce sont les femmes qui sont les premières soupçonnées et poursuivies pour vie maritale. Dans bien des situations, les femmes se privent de vie amoureuse. De plus, il y a une non-reconnaissance du travail non rémunéré des femmes.

Il faut se rappeler que la pauvreté est surtout et avant tout une forme de violence et d'oppression qu'une partie de la population exerce sur une autre. L'analyse de la situation économique des femmes révèle d'une manière évidente que celles-ci sont maintenues dans un état d'insécurité financière. Historiquement, la situation de pauvreté des femmes est le résultat d'un double système d'exploitation : le capitalisme et le patriarcat.

À bien des égards, nos plus récentes politiques sociales s'appuient effectivement sur des orientations qui renforcent la responsabilité individuelle et nient les causes structurelles des problèmes sociaux.

Il est clair que l'oppression des femmes assistées sociales est distincte de celle des hommes dans le même contexte. Ce sont les femmes qui sont majoritairement monoparentales.

La charge des enfants n'est pas valorisée chez les femmes alors que chez les hommes, c'est tout le contraire. Si on voit un homme qui a la garde de ses enfants, on va dire : « ça, c'est un vrai père ! Comment tu fais ? »

Lors d'une rencontre nationale de formation, l'atelier du groupe d'hommes a mis en évidence quatre thèmes reliés au patriarcat et dénoncés par les hommes : un homme, c'est fort ; un homme, c'est un pourvoyeur ; un homme, ça agit ; un homme, ça doit performer.

¹⁹ Association nationale de la femme et du droit : Le droit à l'aide sociale... les femmes s'y intéressent, p. 29

²⁰ Idem p. 29

²¹ Voir la définition à la page 20 ?.

Que vivons-nous ?

Un homme est toujours vu comme fort, pourvoyeur, sinon tu n'es pas un vrai homme, t'es coupable.

Isolement et solitude : nous ne sommes pas habitués à aller chercher de l'aide : il faut être fort.

C'est mal vu qu'un homme ne travaille pas et qu'il ne subvienne pas aux besoins des siens.

Nous avons été élevés « à faire » et non à être ; à ne pas ressentir nos émotions, et non à être.

Historiquement, une citoyenneté pleine et entière a longtemps été refusée aux femmes au nom d'un modèle patriarcal dans lequel elles étaient à la charge de leur père et ensuite de leur mari. Le droit des femmes d'être considérées comme des personnes à part entière, libres de toute contrainte sociale ou économique, de pouvoir faire des choix a été nié. Le modèle patriarcal est encore puissant et se manifeste aujourd'hui par l'inégalité économique et sociale des femmes, la violence insidieuse, ouverte et érigée en système contre elles.

« Malgré la diversité culturelle, les femmes partagent une expérience universelle, à savoir la subordination et la discrimination. Les femmes pauvres doivent combiner leur travail domestique à une activité rémunératrice et un travail social communautaire. Elles sont les responsables de la stabilité des familles et de la cohésion sociale : elles sont les gardiennes des valeurs et des traditions et les gestionnaires des ressources naturelles. De plus, on sait que les femmes destinent une majeure partie de leurs revenus aux besoins de la famille, qu'elles travaillent plus que les hommes, et qu'elles acceptent de s'occuper des personnes dépendantes de leur famille, non seulement par amour, mais aussi parce qu'il s'agit d'une obligation sociale. Les femmes sont donc appréhendées tout autant comme mères biologiques, mères sociales et productrices dans le domaine économique, ce qui transforme leur triple rôle en triple fardeau.

Les femmes travaillent à la construction d'un monde meilleur. Elles incarnent l'espoir, l'âme de la mondialisation, les valeurs humaines que sont l'amour et la solidarité, l'éthique universelle dont le monde a besoin pour survivre.²¹ »

²¹ MESTRUM, F. *De l'utilité des femmes pauvres*, Regards de femmes sur la globalisation, sous direction. Dir. BISILLIAT J., Karthala, 2003

Que voulons-nous ? Les solutions que nous voulons mettre de l'avant

À la lumière de ce que nous avons entendu lors des rencontres²², nous avons proposé une deuxième démarche dans le cadre du projet afin d'arriver à formuler des revendications spécifiques au fait d'être femme à l'aide sociale :

- » Pour valider le vécu déjà identifié en précisant ce qui, dans ces situations, est propre au fait d'être femme.
- » Pour formuler des revendications prioritaires afin d'éliminer les barrières d'exclusion spécifiques aux femmes vivant de l'aide sociale.

Pour nous, l'égalité des femmes passe par la lutte contre la pauvreté, par un meilleur partage des richesses, par la reconnaissance de leur contribution de travail dans la sphère domestique et par une distribution équitable de l'emploi, assortie de conditions de rémunération et d'avantages sociaux non discriminatoires. Il faut des logements abordables et la fin de la récupération discriminatoire des pensions alimentaires. De plus, il serait avantageux d'ouvrir plus grandes les portes aux personnes immigrantes et de reconnaître leurs formations académiques et leurs expériences.

VOICI CE QUI RESSORT :

- » Abolition de la notion de vie maritale pour abolir la prostitution déguisée. Un chèque par personne : nous voulons l'autonomie financière des femmes.
- » Élimination des préjugés par de l'éducation populaire. Un système plus humain : programme de sensibilisation auprès des agentes et agents d'aide sociale pour que les services soient adaptés aux différentes réalités (femmes victimes de violences familiales, conjugales, personnes qui ont des problèmes de santé mentale, etc.).
- »

²³ Voir en annexe 4 la liste des demandes des femmes que nous avons rencontrées.

Les femmes en action

Pendant notre démarche de recherche action, en même temps que les femmes nous exprimaient leur vécu et leurs souffrances, elles nommaient des solutions et passaient à l'action dans la dignité et la tête haute.

Nous y avons rencontré des femmes assistées sociales qui ont retrouvé la parole, la confiance, le goût de s'impliquer pour transformer leur vécu.

L'affirmation de ces femmes assistées sociales s'est manifestée de diverses manières à l'intérieur même des groupes du FCPASQ :

- » Par la mise en place de comités femmes dans leur groupe local.
- » Par une attitude plus confiante lors des rendez-vous avec les agentes et agents responsables de leur dossier d'aide financière et/ou de recherche de formation et d'emploi.
- » Par leur témoignage lors de rencontres avec la députée et le député de comté et lors de représentations auprès de la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Une implication grandissante des femmes assistées sociale au sein du FCPASQ :

Les rapports hommes-femmes se vivent de plus en plus de façon égalitaire au sein de l'organisation. Les femmes sont davantage présentes au niveau des comités de travail, dans l'organisation des activités et lors de la prise de parole dans les assemblées générales du FCPASQ.

Dans le cadre des activités du FCPASQ et aux divers niveaux (local, régional et national), les communications et publications de l'organisme reconnaissent la spécificité du vécu des femmes en féminisant les textes.

Une implication des femmes assistées sociales à l'intérieur du mouvement des femmes :

- » Dans le cadre du 8 mars 2005, le Regroupement des femmes sans emploi du nord de Québec, un groupe membre du FCPASQ, ainsi que le comité d'aide aux femmes sourdes de Québec ont monté une pièce de théâtre *La Charte... de fil en filles!* à partir des valeurs affirmées dans la Charte mondiale des femmes pour l'humanité. Cette pièce a été présentée à divers groupes de femmes et groupes mixtes. Lors d'une assemblée générale du FCPASQ, le comité femmes a animé une soirée à partir de cette création.
- » Dans le cadre de la Marche mondiale des femmes, la majorité des groupes membres du FCPASQ ont participé à la confection d'une courtepointe pour exprimer leur espoir.
- » À Québec, le 7 mai 2005, plus de 160 femmes mobilisées par des femmes impliquées dans la démarche « Femmes assistées sociales : LA PAROLE EST À NOUS! » se sont retrouvées dans la chaîne humaine pour accueillir la Charte mondiale des femmes pour l'humanité. Ces femmes assistées sociales venaient de sept régions administratives (Bas Saint-Laurent, Capitale Nationale, Chaudière-Appalaches, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine, Montérégie, Montréal, Saguenay-Lac-Saint-Jean).
- » Le 17 octobre 2005, en solidarité avec les organisations locales et régionales, plusieurs femmes assistées sociales ont participé aux « 24 heures de solidarité féministe ». Dans certaines régions, elles étaient membres de l'équipe d'organisation et de coordination.
- » Dix femmes venant d'organisations membres du FCPASQ ont participé à l'assemblée générale annuelle de la Fédération des femmes du Québec comme membre individuelle et/ou d'un groupe local ou national.

Pièce de théâtre
La Charte... de fil en filles!



Nathalie Igonène

Courtepointe réalisée dans le cadre de la
Marche mondiale des femmes



Pascalie Perron

Mobilisation des femmes impliquées dans la
démarche « Femmes assistées sociales : LA
PAROLE EST À NOUS »



Linda Denis

24 heures de solidarité féministe



Nathalie Igonène

Continuons la démarche



Il faut aller au-delà des solutions individuelles, se libérer, prendre sa place, se rassembler, se solidariser, s'organiser pour faire respecter ses droits et se faire écouter : LA PAROLE EST À NOUS !



Vous avez le goût de poursuivre la démarche, de vous impliquer et de participer à la suite, contactez le Front commun des personnes assistées sociales.



Vous pouvez aussi nous faire parvenir votre témoignage en remplissant l'annexe 1 : Ma réalité, mon vécu : C'EST IMPORTANT



Annexes

1

Ma réalité, mon vécu :
C'EST IMPORTANT

2

TABLEAU - Qui sommes
nous, femmes assistées
sociales ?

3

Fiche d'évaluation de la
démarche

4

Revendications des
femmes rencontrées

1 Ma réalité, mon vécu : C'EST IMPORTANT

POURQUOI SUIS-JE ALLÉE À L'AIDE SOCIALE LA PREMIÈRE FOIS ?

COMMENT AI-JE VÉCU CELA ?

QUELLES SONT LES SITUATIONS D'INJUSTICE ET DE PAUVRETÉ QUE JE VIS EN TANT QUE FEMME ASSISTÉE SOCIALE ?

QUELLES SONT LES SOLUTIONS QUI RÉPONDRAIENT À MES BESOINS ET QUE J'AIMERAIS QU'ON METTE DE L'AVANT ?

Blank lined area for writing.

2 TABLEAU - Qui sommes nous, femmes assistées sociales ?

Des cheffes de famille	Monoparentales Divorcées Séparées légalement Séparées de fait Veuves Victimes de violence conjugale Des ex-travailleuses	Toutes des travailleuses à la maison non reconnues
Des ex-travailleuses	Qui étaient sur le chômage Victimes de maladies industrielles, de harcèlement au travail Perte d'emploi à la suite d'une grossesse ou d'une maladie Emploi peu rémunéré	Toujours à la recherche d'un emploi
Des personnes jeunes	Sans emploi Travailleuses aux conditions de travail précaires Avec ou sans diplôme Sans expérience Pas reconnues	Toujours dans la précarité et dépendantes des parents ou de l'État
Des personnes peu scolarisées	Qui n'ont pas terminé leurs études Qui étaient à la maison avec des enfants en bas âge	Elles n'ont pas eu le soutien nécessaire ou n'ont pas eu la collaboration du père de leurs enfants
Des personnes handicapées ou gravement malades	Handicapées de naissance : non-voyantes, malentendantes cardiaques, paraplégiques sidatiques, santé précaire déficience intellectuelle, santé mentale affectée : épuisée, fatiguée	Des travailleuses qui pourraient l'être si...
Des personnes marginalisées	Ex-psychiatisées Ex-détenues Ex-toxicomanes Ex-alcooliques Itinérantes	Des travailleuses qui pourraient l'être si...
Des personnes autochtones	Qui vivent sur la réserve ou hors réserve	Des personnes doublement opprimées qui sont nos sœurs
Des personnes immigrantes et réfugiées politiques	Qui ont immigré et ont été accueillies au Québec	Des personnes qui veulent vivre en paix...

Fiche d'évaluation de la démarche

NOM DU GROUPE : _____

RÉUNION : _____

DATE : _____

J'AI ÉTÉ INFORMÉE DE CETTE SESSION PAR : _____

MON APPRÉCIATION DE LA RENCONTRE

				*		
	*	*	*	*	*	
DÉMARCHE						
LES OUTILS D'ANIMATION						
LES PÉRIODES D'ÉCHANGE						
AUTRES POINTS						
DANS L'ENSEMBLE						

ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR LE PORTRAIT DU VÉCU

4

Liste des demandes des femmes rencontrées

Concernant la lutte contre la pauvreté :

- Reconnaissance de l'aide sociale comme un droit universel, sans conditions
- Barème plancher couvrant les besoins essentiels et protégé de toutes coupures
- Revenu social garanti universel
- Démystification de la pauvreté par un programme d'éducation citoyenne et politique dans les écoles
- Application de la Loi 112

Concernant la reconnaissance des mères au foyer :

- Allocation pour les femmes qui choisissent de rester à la maison et d'élever leurs enfants
- Fiscalité individuelle : attribution d'un revenu à chacun des conjoints et chacune des conjointes

Concernant le respect de la vie privée dans le système d'aide sociale :

- Respect, confidentialité, sourire accueillant
- Entraide valorisée et non pénalisée
- Avoir le droit de rencontrer une agente plutôt qu'un agent
- Évaluation sur trois ans au lieu d'un an pour décider s'il y aura coupure à cause du l'arrivée (ou des revenus du conjoint)
- Disparition de la notion de vie maritale

Concernant un meilleur soutien aux enfants et aux familles :

- Ne pas considérer la pension alimentaire et les autres prestations comme un revenu
- Reconnaissance des besoins particuliers, par exemple les enfants
- Gratuité du lait de maternité, plus longtemps pour les enfants prématurés
- Retour des allocations familiales universelles
- Garderies plus accessibles et gratuites
- Possibilité de recevoir de l'aide sociale lorsqu'on est mineure et enceinte
- Cadeaux en argent aux enfants sans pénalité pour le parent

Concernant la lutte à la précarité du travail :

Augmentation du salaire minimum

Remboursement de certains frais pour les personnes salariées à 8 \$ de l'heure (médicaments, frais dentaires)

Un marché du travail qui tient compte des limites et qui n'exige pas toujours de la formation

Accès facilité à l'assurance-chômage

Augmentation des prêts et bourses

Accès au crédit

Concernant un véritable droit au logement :

Augmentation de l'allocation logement

Accès aux logements sociaux

Aucune coupure pour une propriété ou une copropriété

Concernant le fait de vivre en région :

Logements sociaux et transports en commun

Supplément pour les déplacements nécessaires (médecin, rendez-vous importants, travail)

Jardins communautaires et cuisines collectives dans chaque village

Concernant le droit à une information complète, l'accès au choix de formation et le respect de ce choix :

Droit à une information juste et complète

Des études mieux adaptées à nos besoins

Programmes plus nombreux pour aider les gens à s'en sortir : délais moins longs

Possibilité de garder les autres prestations

Possibilité d'avoir de la formation et un emploi

Mesures d'employabilité

Stages allant vers le travail

Droit à des mesures même quand on a des contraintes sévères à l'emploi

Allocation pour un retour aux études ou pour un travail qui tienne compte de notre situation familiale (garderie, transport, enfant malade, matériel scolaire, etc.)

Gouvernement qui nous aide à trouver un véritable emploi et qui nous soutienne

Concernant la lutte à la discrimination et aux préjugés :

Droit de changer d'agente ou d'agent s'il a trop de préjugés

Formation donnée aux agentes et agents sur le vécu des personnes assistées sociales

Support pour les femmes qui ont été victimes de violence conjugale : alléger les procédures, faciliter l'accès à l'aide sociale, rencontrer une agente formée

Reconnaissance des différences entre les classes sociales dans le respect

Droit d'être reconnue comme une personne à part entière

Élimination des préjugés par de l'éducation populaire

Démystifier les préjugés autour de la prise de médicaments et des femmes malades

Formation à l'école sur les préjugés, sur la surconsommation (mode, apparence, publicité, pression des riches contre les pauvres)

Concernant l'augmentation et l'indexation de l'aide sociale au vrai coût de la vie :

Possibilité de garder notre maison, notre auto et de l'argent dans notre compte de banque

Gel des services d'électricité, de téléphone, de loyer, d'autobus

Meilleures structures pour aider les personnes seules et les familles ; un chèque qui couvrirait les besoins essentiels : nourriture, médicaments, un logement décent

Chèques équivalents à ceux des personnes âgées

Médicaments, lunettes et prothèses dentaires payées au complet par l'État et luttent en même temps contre les préjugés des femmes et hommes professionnels qui refusent de prendre ce mode de paiement

Élargir la couverture des besoins spéciaux, ex : soutenir financièrement les personnes qui ont besoin d'une thérapie

Concernant la diminution de la paperasse et l'accès facilité aux services :

Carte mensuelle exécutée par téléphone

Facilité accrue pour rejoindre notre agente ou agent

Concernant la reconnaissance du militantisme et de l'implication sociale :

Que l'on reconnaisse cette implication comme une contribution citoyenne

Concernant l'accès gratuit à des services publics universels :

Droit aux services de chiropratie et psychologue

Droit au transport

Droit aux loisirs

Droit aux vacances

Concernant le bien commun, le partage de la richesse, la réforme de la fiscalité :

Répartition plus juste de la richesse à travers le monde

Solidarité et authenticité entre les pauvres et les biens nantis

Bibliographie

- » **Abri de la Rive Sud**, *Faits saillants tirés de la recherche-exploratoire, Situation des femmes sans abri de la Rive Sud*, avril 2000.
- » **Association nationale de la femme et du droit**, *Le droit à l'aide sociale... les femmes s'y intéressent*, Rapport de consultation tenue par l'Association nationale de la femme et du droit au sujet de la cause Gosselin, Halifax/Montréal/Ottawa/Vancouver, mars 2001.
- » Compte-rendu de l'analyse de la conjoncture lors de l'assemblée générale du FCPASQ et du GRFPQ, tenue le 9 juin 2005.
- » Compte-rendu des rencontres locales dans le cadre du projet « *Femmes assistées sociales, LA PAROLE EST À NOUS!* », effectuées par les relayeuses de plusieurs régions du Québec, automne 2004, hiver 2005, automne 2005.
- » Compte-rendu des rencontres nationales dans le cadre du projet « *Femmes assistées sociales, LA PAROLE EST À NOUS!* », automne 2004 et hiver 2005.
- » **Deniger, Marc-André**, *Le B.S. mythes et réalités, guide de conscientisation*, novembre 1992.
- » **Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ)**, *Le projet de Loi 57 : un détournement de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, mémoire déposé à la Commission des affaires sociales chargée d'examiner le Projet de Loi 57, Montréal, 21 septembre 2004.
- » _____, *Québec : Le mensonge de la solidarité sociale et les pièges de la pauvreté*, Montréal, 2001.
- » **Lepage, Francine ; Martel, Chantal**, *Mémoire sur le document de consultation intitulé Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi – la réforme de la sécurité du revenu*, Conseil du statut de la femme, Québec, 1997.
- » **Maestrum, F.** « De l'utilité des femmes pauvres » *In Regards de femmes sur la globalisation*, sous la direction de Bisilliat, Jeanne. Paris : Éditions Karthala, 2003.
- » **Manguy, Claudette**, « Les mesures de soutien à la famille : les familles sont-elles gagnantes? », *Bulletin de liaison de l'Association des familles monoparentales et recomposées du Québec*, vol.30, no.1.
- » **Morel, Sylvie**, *Modèle du « workfare » ou modèle de l'insertion? La transformation de l'assistance sociale au Canada et au Québec*, Condition féminine Canada, septembre 2002.
- » **Québec, Comité d'étude sur l'assistance publique (J. Émile Boucher, président)**, *Rapport du Comité d'étude sur l'assistance publique*, Québec, Éditeur officiel du Québec, juin 1963.
- » **Raymond, Myriam**, *La vie maritale sous la Loi d'aide sociale*, La ligue des droits et libertés, Montréal, 1988.
- » **Regroupement des femmes sans emploi du nord du Québec (Rose du Nord)**, *Les femmes et l'aide sociale*, enquête menée auprès de 140 femmes assistées sociales au Québec, avril 1991.
- » **Relais Femmes**, *L'aide sociale au féminin : pauvreté, contrôle et humiliation*, un guide de réflexion féministe un appel à la solidarité, janvier 1992.
- » **Témoignages de Nathalie Saindon, Annick Collin, Isabelle Wilnot**, septembre 2004.